

Assas

Session : Mai 2019

Année d'étude : Première année de Master Droit

Discipline : *Droit fiscal européen et international*
(Unité d'Enseignements Complémentaires 2)

Titulaire(s) du cours :
Mme Emmanuelle CORTOT-BOUCHER

Document(s) autorisé(s) :

Session de mai 2019

Droit fiscal européen et international

Pas de documents autorisés

Durée : 1 heure 30

Vous répondrez aux quatre questions suivantes :

- 1) Pour l'application des règles de territorialité de l'impôt sur les sociétés, quelle est la portée de la notion d'« *entreprise exploitée en France* » mentionnée au I de l'article 209 du code général des impôts ?
- 2) Le principe de subsidiarité des conventions fiscales internationales
- 3) La notion d'« *espérance légitime* » en matière fiscale
- 4) La jurisprudence « *de Ruyter* »